

## SERVICE DEPARTEMENTAL ECOLE INCLUSIVE SARTHE

<b>Bernadette POIRIER</b> IEN ASH	<b>A 132</b>	ce.0720138j@ac-nantes.fr 0243615892
<b>Chantal BRILLANT</b> Secrétaire	<b>A 131</b>	
<b>Armelle TANNOU</b> Conseillère pédagogique	<b>A 130</b>	02.46.61.58.51
<b>Dorothee HIDOUX</b> Conseillère pédagogique	<b>A 130</b>	02.43.61.58.57
<b>Valérie PELLIER</b> Coordonnatrice AESH	<b>A 129</b>	02.43.61.58.33
<b>Franck LORIOT</b> Accompagnement des élèves Gestion des flux Ulis	<b>A 144</b>	02.43.61.58.88
<b>Samuel BEZANNIER</b> Coordonnateur EGPA Enseignant référent temps par- tagés médico-social	<b>A 129</b>	02.43.61.58.69
<b>Pascal CADIOU</b> Enseignant référent matériel adapté / temps partagés ITEP	<b>A 130</b>	02 43 61 58 95 referent72.18@ac-nantes.fr
<b>Véronique VIERS</b> Enseignante ressource autisme	<b>Collège C Gavras</b>	referentautisme72@ac-nantes.fr
<b>Manuella CHAINOT- BATAILLE</b> Enseignante ressource élèves haut potentiel/troubles spéci- fiques du langage	<b>Collège C Gavras</b>	referent.ehp-tsl72@ac-nantes.fr
<b>Nathalie EVRARD</b> Coordonnatrice SAPAD		06 82 48 78 07 sapad72@wanadoo.fr>

**Enseignants référents du public - Se référer au guide Ecole inclusive, site de la DSDEN 72 pour listes des écoles et établissements et liste des enseignants référents du privé**

Frédéric <b>GUGUEN</b>	Collège Le Marin ALLONNES	06 67 79 75 92 referent72.01@ac-nantes.fr
Laurent <b>BOULAY</b>	Collège Simone Veil SABLE	06 67 86 17 02 / 02 43 95 00 66 referent72.02@ac-nantes.fr
Marie- José <b>FORESTIER</b>	Collège Le Vieux Chêne LA FLECHE	02 43 45 01 67 referent72.03@ac-nantes.fr
Christine <b>PLAISANCE</b>	Collège Le Jonchery BEAUMONT/S	06 67 79 68 15 referent72.04@ac-nantes.fr
Damien <b>COUTABLE</b>	Collège P Chevalier GRAND LUCÉ	06 67 82 97 57 referent72.05@ac-nantes.fr
Isabelle <b>MELUN</b>	Collège La Foresterie BONNETABLE	06.67.86.42.22 / 02 43 29 60 25 referent72.06@ac-nantes.fr
Laurence <b>OTTO</b>	Collège Albert Camus LE MANS	06 67 80 59 02 referent72.07@ac-nantes.fr
Véronique Soléane <b>PLESSIS</b>	Collège Jean Coc-teau COULAINES	06 67 79 56 25 referent72.08@ac-nantes.fr
Isabelle <b>RANDANNE</b>	Collège Les Sources LE MANS	06 67 83 12 17 referent72.09@ac-nantes.fr
François <b>JARRY</b>	Collège Ambroise Paré LE MANS	06 67 79 94 24 referent72.10@ac-nantes.fr
<b>Guénaëlle VIOT</b>	Collège le Pioger CONLIE	06 82 48 79 01 referent72.15@ac-nantes.fr
<b>Jean-Charles MESANGE</b>	Collège G Apollinaire BOULOIRE	06 67 82 60 32 referent72.17@ac-nantes.fr

## Les missions

### **Inspectrice de l'Education Nationale ASH : Bernadette POIRIER**

L'IEH ASH exerce la fonction de conseillère technique de l'IA-DASEN. Elle dirige le service départemental Ecole inclusive, sous l'autorité de l'IA-DASEN. C'est l'interlocutrice de différents partenaires (collectivités, structures, associations). Elle représente l'Education Nationale à la MDPH. Elle participe à la conception et la formation inter degrés et inter catégorielles ASH. Elle veille à l'accessibilité des apprentissages et à l'adaptation de l'environnement scolaire des élèves en situation de handicap et à leur accompagnement en classe ordinaire. Elle met en œuvre la formation des enseignants et impulse les projets inclusifs.

### **Secrétaire : Chantal BRILLANT**

### **Conseillères pédagogiques : Armelle TANNOU Dorothee HIDOUX**

Les conseillères pédagogiques exercent leurs activités sous la responsabilité de l'IEH ASH, dont elles sont les collaboratrices directes. Elles interviennent prioritairement dans la formation des enseignants nommés sur des postes ASH.

### **Pôle accompagnement :**

#### **Coordonnatrice AESH : Valérie PELLIER**

#### **Accompagnement des élèves en situation de handicap : Franck LORiot**

Travail en lien étroit avec la DRH 4

**Coordonnateur affectation Ulis : Franck LORiot**

Il assure le lien entre les Ulis, gère les flux d'élèves, synthétise les prévisions des enseignants référents et assure le secrétariat.

**Coordonnateur EGPA : Samuel BEZANNIER**

Il est chargé du lien avec les SEGPA et l'EREA, de la gestion du secrétariat de la CDOEA et des flux d'élèves de la SEGPA et d'EREA

**Matériel adapté : Pascal CADIOU**

Il répartit les aides matérielles à la scolarisation des élèves handicapés. Il élabore et diffuse des documents d'aides à l'utilisation des outils d'adaptation et de compensation.

**Enseignante ressource autisme : Véronique VIERS**

Elle apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. Elle participe à l'évaluation des besoins et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques adaptés aux besoins de l'élève.

**Enseignante ressource élèves haut potentiel/troubles spécifiques du langage : Ma-nuella CHAINOT-BATAILLE**

Elle apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. Elle participe à l'évaluation des besoins et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques adaptés aux besoins de l'élève.

Elle intervient dans la formation initiale et dans la formation continue.

**Coordonnatrice Service d'Assistance Pédagogique à Domicile : Nathalie EVRARD**

Elle coordonne un dispositif permettant aux enfants et adolescents atteints de troubles de la santé ou accidentés une prise en charge pédagogique au domicile

Elle travaille en lien direct avec l'IEN ASH, le médecin conseiller technique de la DSDEN, la DESCO.

**Enseignants référents de scolarité :**

Le Référent se préoccupe exclusivement de la scolarisation des élèves handicapés et principalement après la décision des Droits de l'Autonomie (CDA PH). Il assure sur l'ensemble du parcours scolaire et de formation des élèves, la permanence des relations entre les différents partenaires. Il réunit l'équipe de suivi de la scolarisation et rassemble les éléments d'observation en situation scolaire pour constituer le dossier attendu par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

## **Quelques chiffres**

**Autres postes ASH**

- RASED : 30 psychologues, 60 enseignants spécialisés
- SEGPA : 43 enseignants – 8 directeurs
- EREA : 17 enseignants – 8 enseignants éducateurs – 1 directeur
- 41 Ulis écoles
- 26 Ulis collèges
- 4 Ulis lycée
- Médico-social : 15 enseignants – 6 coordonnateurs
- Etablissements de santé : 5 postes
- Unités d'enseignement externalisées : 7 postes
- Milieu pénitentiaire : 3 postes
- CMPP – CAMSP : 2 postes

A la rentrée 2020, 3000 élèves en situation de handicap.  
2000 élèves ont une notification pour un accompagnement

## Garantir à tous les élèves en situation de handicap une solution adaptée

**Le service départemental Ecole inclusive** a été mis en œuvre en 2019/2020.

La loi pour une Ecole de la confiance du 26 juillet 2019 a permis la transformation de l'organisation de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Un soutien plus important aux familles : **une cellule d'accueil, d'écoute et de réponse aux familles** a été mis en place depuis un an : **ecoleinclusive72@ac-nantes.fr**

Un numéro unique : 0 805 805 110

**29 pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)** permettent une organisation de l'accompagnement au plus près des besoins de l'élève, une plus grande réactivité dans la mise en œuvre de l'accompagnement, une professionnalisation des accompagnants.

La présence d'un personnel chargé de l'accompagnement n'est **ni un préalable ni une condition à la scolarisation de l'élève.**

Sous le contrôle des enseignants, l'accompagnant a vocation à favoriser l'**autonomie** de l'élève, sans se substituer à lui, sauf lorsque c'est nécessaire.

**Des modes de scolarisation permettant une meilleure réponse aux besoins des élèves :**

**Un poste de professeur ressource** élèves à haut potentiel/troubles spécifiques du langage a été créé.

**La scolarité des élèves présentant des difficultés à expression comportementale :**

Dans le premier degré, sous l'autorité de l'IEN, les enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante relationnelle des RASED apportent aide et soutien aux équipes dans l'analyse des situations et dans la recherche de réponses adaptées. Cette réponse peut être coordonnée, au besoin, avec l'intervention d'une structure du médico-social.

**La formation des personnels :** un plan de formation reprend les actions de formation initiale et continue des enseignements spécialisés, des AESH, des enseignants des classes ordinaires, des conseillers pédagogiques de circonscription, des IEN et chefs d'établissement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des PIAL.

**La plateforme Cap école inclusive**, via le réseau Canopé, a pour but d'accompagner les enseignants et les équipes éducatives dans la scolarisation de tous les élèves.

**Un point de vigilance : l'orientation des élèves en grande difficulté ou en situation de handicap :**

La mise en œuvre du parcours avenir au collège revêt une importance prépondérante et implique très largement les enseignants de SEGPA et les coordonnateurs Ulis.

**Un outil d'auto-évaluation : Qualinclus** (guide disponible sur Eduscol) :

C'est un outil au service d'une éducation inclusive et de qualité, mis à la disposition des établissements du second degré. Il a pour objectif de déployer une démarche participative et réflexive afin d'améliorer l'efficacité et l'équité du système d'éducation et de formation des élèves en situation de handicap.